

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-25

RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

Lors de sa séance du 22 décembre 1982 et 31 Octobre 1985, le Conseil Général a décidé d'allouer, dans le cadre de la restauration du patrimoine architectural et culturel, une subvention aux communes et particuliers qui souhaiteraient restaurer un pigeonnier dans son projet original.

Par délibération en date du 19 décembre 1988, cette politique a été élargie aux puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et moulins à vent.

La dépense subventionnable retenue pour ces travaux de restauration est plafonnée à **10 300 € HT** ; par ailleurs, le taux de subvention est fixé à 36 % (**3 708 €** maximum par opération).

Lors de sa réunion consacrée au vote du Budget Primitif 2007, l'Assemblée Départementale a voté une autorisation de programme de **80 000 €** pour les particuliers et de **10 000 €** pour les communes.

Je vous propose d'examiner les demandes qui figurent dans les tableaux présentés.

Ces dossiers présentés par des particuliers et communes et étudiés par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, ont été examinés par la commission ad hoc lors de sa réunion du 6 juin 2007. Un avis favorable a été émis sous réserve des observations techniques formulées, étant bien précisé que chaque bénéficiaire devra impérativement signaler à l'Agence des Bâtiments de France le commencement des travaux.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

Dans l'hypothèse où les propositions ci-dessus recevraient votre agrément, la situation budgétaire des lignes s'y rapportant serait la suivante :

PARTICULIERS :

Article 20424, sous-fonction 312

- Autorisation de programme.....**80 000 €**
- Engagement à la précédente commission...../
- Engagement à la présente commission.....**35 932 €**
- Reliquat.....**44 068 €**

COMMUNES :

Article 2041411, sous-fonction 312

- Autorisation de programme.....**10 000 €**
- Engagement à la précédente commission...../
- Engagement à la présente commission.....**8 488 €**
- Reliquat.....**1 512 €**

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-25

**RESTAURATION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL ET CULTUREL**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission ad'hoc réunie le 6 juin 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes telles que réparties en annexes sous réserve des observations techniques formulées par la commission ad'hoc :
 - Communes 8 488 €
 - Particuliers 35 932 €
- Précise que chaque bénéficiaire devra impérativement signaler à l'Agence des Bâtiments de France, le commencement des travaux ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20424, sous-fonction 312 (particuliers) et à l'article 2041411, sous-fonction 312 (communes) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

CP 07/07-25

ANNEXE I

COMMUNES

Noms	Coût des Travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant Subvention
1 - BELVEZE 82150 BELVEZE 4 fontaines et lavoirs	8 138 €	8 138 €	36 %	2 929 €
2- Cté Communes Quercy Caussadais 82300 CAUSSADE pigeonnier à Caussade	5 142 €	5 142 €	36 %	1 851 €
3 - SAINT CIRQ 82300 ST CIRQ Lavoir et puits	22 697 €	10 300 €	36 %	3 708 €
TOTAL				8 488 €

Le Président,

RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

ANNEXE II

PARTICULIERS

Noms	Coût des Travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant Subvention
4 - BARDOT Patrick 82000 MONTAUBAN Pigeonnier	15 013 €	10 300 €	36 %	3 708 €
5 - BARLET Philippe 82300 CAUSSADE Pigeonnier à St Cirq	18 030 €	10 300 €	36 %	3 708 €
6 - BEZULIER Daniel 82170 POMPIGNAN Pigeonnier	20 350 €	10 300 €	36 %	3 708 €
7 - CALMETTES Dominique 82160 PUYLAGARDE Pigeonnier	8 124 €	8 124 €	36 %	2 924 €
8 - DEILHES Hélène et Francis 82270 MONTALZAT Pigeonnier	7 378 €	7 378 €	36 %	2 656 €
9- Fédération Départementale Chasseurs 82440 REALVILLE four à pain	2 918 €	2 918 €	36 %	1 050 €
10- GAYRAL David 82200 MONTESQUIEU Moulin à eau à Fauroux	15 900 €	10 300 €	36 %	3 708 €
11- LACOMBE Roland 82110 STE JULIETTE Pigeonnier	10 608 €	10 300 €	36 %	3 708 €
12- MICHEL France et LALLEMAND Chantal Belgique Pigeonnier à St Antonin	11 878 €	10 300 €	36 %	3 708 €
13- LEYRITZ Maria Del Pilar 82220 PUYCORNET Pigeonnier	3 669 €	3 669 €	36 %	1 320 €
Noms	Coût des	Dépense	Taux	Montant

	Travaux	subvention- nable		Subvention
14 - SCI ODETTE et COSTA 31150 FENOUILLET Pigeonnier Verfeil/Seye	29 681 €	10 300 €	36 %	3 708 €
15 - RODRIGUEZ Gérard 82240 LAVAURETTE Fournil et puits	5 630 €	5 630 €	36 %	2 026 €

TOTAL 35 932

€

Le Président,